

DÉLIBÉRATION 2019-06

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adoption du compte de gestion 2018 Budget annexe

Le vingt-six juin deux mille dix-neuf, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique s'est réuni dans les locaux du Conseil régional des Hauts-de-France, sur convocation en date du vingt juin deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	M. Charles BAREGE	☒	☐	☐	
	M. Nicolas BERTIN	☐	☐	☒	M. Gérard PHILIPPE
	M. Salvatore CASTIGLIONE	☐	☐	☒	M. Anthony JOUVENEL
	M. Christophe COULON	☒	☐	☐	
	Mme Annie DEFOSSE	☒	☐	☐	
	M. Guillaume DELBAR	☐	☐	☒	M. Christophe COULON
	Mme Christine ENGRAND	☐	☐	☒	
	M. André FIGOUREUX	☒	☐	☐	
	M. Anthony JOUVENEL	☒	☐	☐	
	M. Gérard PHILIPPE	☒	☐	☐	
Département du Nord	Mme Martine FILLEUL	☒	☐	☐	
	M. Jean-Marc GOSSET	☐	☐	☒	
	M. Mickaël HIRAUX	☐	☐	☒	
	M. Luc MONNET	☒	☐	☐	
	Mme Anne VANPEENE	☒	☐	☐	
Département du Pas-de-Calais	M. Alain DELANNOY	☐	☐	☒	
	M. Jean-Claude DISSAUX	☐	☐	☒	
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	☒	☐	☐	
	Mme Maïté MULOT-FRISCOURT	☐	☐	☒	
	M. Claude PRUDHOMME	☐	☐	☒	Mme Bénédicte MESSEANNE
		10	0	10	4

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le Budget primitif 2018 voté le 31 janvier 2018

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le compte de gestion 2018 du Budget annexe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'arrêter le compte de gestion 2018 du budget annexe en recettes et dépenses respectivement constatées et acquittées par Monsieur le Payeur Régional, Comptable public du Syndicat mixte Nord – Pas de Calais numérique, ledit compte étant conforme aux écritures tenues par l'ordonnateur.

Adopté par :

- Voix pour : 14
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 14

Annexes : Compte de gestion 2018 du Budget annexe

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le